

# Règlement général

## ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

L'Etoile Athlétique Lovérienne organise le 24 Mars 2024 la 8ème édition du Trail et Marche des Violettes sur chemins et sentiers forestiers (92%).

- départ à 7h30 : trail 42 km, dénivelé 1000m+
- départ à 8h30 : trail 25 Km, dénivelé 600m+
- départ à 9h00 : trail découverte 12km, dénivelé 230m+
- départ à 9h05 : marche nordique 12km, sans classement ni chronométrage.

## ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

- inscriptions de préférence en ligne jusqu'au 22/03/24 à 23h59.
- inscriptions par courrier postal avec le bulletin papier jusqu'au 20/03/24, à adresser à Sylvie DUMETS - EAL - 26 bis rue de la Croix Roger 27400 HEUDEBOUVILLE. Chèque à l'ordre de l'EAL.
- inscriptions possibles le samedi 23/03/24 au lieu et heures de remise des dossards (+6€ pour les trails et +2€ pour la marche nordique).
- pas d'inscriptions le jour de l'épreuve pour les Trails (uniquement pour la marche, +2€).

## ARTICLE 3 : LICENCE & CERTIFICAT MEDICAL

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la compétition est soumise à la présentation obligatoire (POUR LES TRAILS UNIQUEMENT) d'un des documents suivants à télécharger obligatoirement lors de l'inscription en ligne (aucune prise en compte sur place le jour de l'épreuve) :

- Soit d'une licence FFA, athlé compétition, running, pass'running, entreprise en cours de validité.
- Soit d'une licence de toutes fédérations agréées autorisant la course à pied en compétition.
- Soit pour les non licenciés, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course. Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale en complément.

## ARTICLE 4 : RÉTRACTATION

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à remboursement.

## ARTICLE 5 : PARCOURS / BARRIÈRES HORAIRES

Le parcours trail 42 km s'effectuera en semi-autonomie, avec 2 ravitaillements (après environ 11 et 28 km). Se munir d'un contenant afin de se faire servir les boissons disponibles, merci.

Les autres parcours seront à effectuer en autosuffisance, les concurrents devront prendre avec eux eau et solide en quantité suffisante (au minimum 0,5l).

Les parcours seront balisés. Des officiels seront positionnés sur différents points.

Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route et à suivre les indications du personnel de sécurité. En cas contraire, l'organisation ne pourra être tenue pour responsable. Une structure médicale sera présente sur le parcours et à l'arrivée.

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent et à prévenir l'organisation. Tout abandon doit être signalé à l'organisation via le n° précisé sur le dossard. A l'arrivée, les concurrents disposeront d'un ravitaillement qui leur sera remis dans un sac.

**Barrières horaires** : pour le trail 42 km, des barrières horaires seront mises en place (au niveau des ravitaillements). Elles seront précisées sur notre site d'inscriptions et rappelées le jour de l'épreuve.

## ARTICLE 6 : REMISE DES DOSSARDS / DOSSARDS

Le samedi de 10h à 12h puis de 14h à 18 h au magasin Foulées à Louviers (inscriptions également possibles sur ces créneaux, majoration de 6€ pour les Trails et de 2€ pour la Marche Nordique). Le dimanche à partir de 7h00 sur le site de départ (inscription possible uniquement pour la Marche Nordique, +2€).

Le dossard doit être visible pendant la totalité de la compétition. Des pointages seront effectués à plusieurs points des parcours.

## ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ CIVILE

L'étoile Athlétique Lovérienne a souscrit une assurance en responsabilité civile auprès de la Fédération Française d'Athlétisme. Les organisateurs rappellent aux concurrents leur intérêt de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique peut les exposer (article L321-4 du code du sport).

## ARTICLE 8 : DROIT D'IMAGE

Tout concurrent participant à l'épreuve autorise l'organisation (sauf avis contraire expressément indiqué) à utiliser les images prises lors de celle-ci pour une utilisation non financière.

## ARTICLE 9 : DONNÉES PERSONNELLES

Tout concurrent est informé de la possibilité de demander la non-publication de ses données nominatives dans les résultats.

## ARTICLE 10 : ENVIRONNEMENT

Tout concurrent s'engage à respecter l'environnement: le jet de déchets sur le parcours peut entraîner une mise hors course.

## ARTICLE 11 : ACCOMPAGNEMENT / ASSISTANCE / EXCLUSION

Tout concurrent sans dossard ou de - de 12ans (sur la Marche Nordique 12 km) sera systématiquement exclu de l'épreuve. Aucun accompagnement des participants sur les parcours n'est autorisé (ni piéton, ni VTT, ni chien, ...). L'assistance extérieure est interdite.

## ARTICLE 12 : RÉCOMPENSES

Récompenses aux 3 premier(e)s des épreuves au scratch (trail 25 km / 42 km et 12 km).

## ARTICLE 13 : CHALLENGES

La Marche Nordique 12 km fait partie du challenge March'Eure Nordique 2023 / 2024. Voir le règlement sur le site d'inscriptions.



Renseignements :  
**WWW.TRAILDESvioletteS.FR**